



Le courrier annuel de l'ARS évoquant la qualité de l'eau distribuée par le SIEVA en 2022 fait état d'un classement en catégorie C.

Toutefois, ce classement appelle plusieurs remarques :

Les notes attribuées en matière bactériologique, de nitrates et de solvants chlorés sont des A ce qui correspond à une eau de bonne qualité.

Pour les pesticides et métabolites pertinents, elle est de C à cause d'une présence de la molécule ESA-métolachlore à hauteur de 0.189 µg/l, supérieure à la barre des 0.1 µg/l. Cette molécule a été déclassée en octobre 2022 par l'ARS et elle est aujourd'hui non pertinente.

Ainsi depuis cette date, seul le seuil de qualité sanitaire pour cette molécule est à prendre en considération : il s'élève à 510 µg/l.

Le courrier évoqué ci-dessus est donc antérieur à cette décision et ne reflète pas la réalité de la qualité de l'eau distribuée au regard des normes actuellement en vigueur.

La note attribuée étant par principe égale à la plus mauvaise note obtenue dans les différentes rubriques, je tenais à vous apporter ces précisions pour permettre d'éclairer cette évaluation.

Sachez que le SIEVA ainsi que la Syndicat de production d'eau potable mettent tout en œuvre pour vous garantir une eau de bonne qualité.

En revanche, nous ne pouvons que regretter la diffusion d'informations qui ne sont pas en adéquation avec la réglementation actuelle.

Fait à CHAZAY D'AZERGUES, le 20 juin 2023.

Le Président

Jean-Pierre DEBIESSE



## ZONE DE DISTRIBUTION : VAL D'AZERGUES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>La présence d'ESA Metolachlore, produit de dégradation de pesticides (métabolite), conduit à noter la qualité de l'eau distribuée avec un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, l'ANSES a réévalué le risque sanitaire (pertinence) de cette molécule au cours de l'année 2022. Elle ne sera à l'avenir plus prise en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>C</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 102 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 355 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les champs captants Grande Bordière (Ambérieux d'Azergues) et Pré aux Iles (Quincieux), et par le puits du Divin (Anse).

Elle fait l'objet d'un traitement de déminéralisation et de désinfection au chlore.

Votre réseau alimente 42546 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E. VAL D'AZERGUES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E. VAL D'AZERGUES ».

### Quelques conseils

	<b>TEMPÉRATURE</b>	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
	<b>PLOMB</b>	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	<b>ADOUCEUR</b>	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	<b>SAVOIR-ÇOÛTER</b>	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

### Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>
--	--

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclinant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations des réseaux privés (après compteur) ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 102 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 11 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>C</b>	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 2,588 Conformité : 33 % Valeur maxi : 0,189 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore	
<b>SOLVANTS CHLORÉS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Produits provenant principalement des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L pour la somme des concentrations en trichloroéthylène et tétrachloroéthylène.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 24,7 °f Valeur maxi : 27,1 °f	
<b>MANGANÈSE</b>		Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 102 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	